

Rapport semestriel 30.06.2018

Fund Life Opportunity Index 2

Table des matières

1. Définition	2
2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity Index 2	2
3. Composition d'AXA Life Opportunity Index 2 en montants et pourcentages au 30 juin 2018	3
4. Gestionnaires	3
5. Mouvements dans la composition du portefeuille AXA Life Opportunity Index 2 en 2018 (en euro).....	3
6. Evolution de la valeur de l'actif AXA Life Opportunity Index 2.....	3
7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity Index 2.....	4
8. Description des risques	4
8.1. Situation du risque	4
8.2. Indicateur de risque : la classe de risque	4



1. Définition

Life Opportunity Index 2 AXA Belgium Finance (NL) est un produit d'assurance-vie de la « branche 23 », émis par AXA Belgium Finance (NL) et lié au fonds d'investissement interne « Fund Life Opportunity Index 2 », propriété d'AXA Belgium, appelée ci-après « l'entreprise d'assurances. Ce fonds est géré par AXA Belgium dans l'intérêt exclusif des souscripteurs ou des bénéficiaires des conventions d'assurance qui lui sont liées. Le versement effectué par le souscripteur est investi dans le fonds d'investissement interne 'Fund Life Opportunity Index 2 AXA Belgium Finance (NL)' et converti en un certain nombre de parts de ce fonds d'investissement interne, appelées « unités ».

Durée du fonds d'investissement interne

Le fonds a une durée fixe de 10 ans et 2 mois avec une prise d'effet au 30/10/2014 et le terme le 31/12/2024

A l'échéance de l'EMTN sous-jacent, à savoir le 30/09/2024, la valeur de l'unité sera de 100 euros, majorée de la plus-value éventuelle liée à l'évolution de l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Price (EUR), sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur (AXA Belgium Finance NL) et/ou du garant (AXA Bank Europe sa) de l'EMTN dans lequel le fonds interne « Fund Life Opportunity Index 2 AXA Belgium Finance (NL) » investit pour une période allant du 30/10/2014 au 30/09/2024.

Tout retrait d'une partie des unités du contrat entraîne une diminution immédiate et proportionnelle de cette garantie de rendement.

2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity Index 2

L'objectif d'investissement du fonds interne est qu'à l'échéance de l'EMTN, à savoir le 30/09/2024, la valeur de l'unité qui était de 100 euros au départ s'élève toujours à 100 euros, majorée d'une plus-value éventuelle liée à la croissance de l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Price (EUR), sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur (AXA Belgium Finance NL) et/ou du garant (AXA Bank Europe sa) de l'Euro Medium Term Note (EMTN) dans lequel le fonds interne investit pour une période allant du 30/10/2014 au 30/09/2024. AXA Belgium ne répond pas de la défaillance de ce garant et/ou de cet émetteur, dont les conséquences restent à charge des souscripteurs. Tout retrait d'une partie des unités du contrat entraîne une diminution immédiate et proportionnelle de cette garantie de rendement.

A compter du 01/10/2024, la réserve de Life Opportunity Index 2 sera versée dans le fonds monétaire « AXA Trésor Court Terme » pour une durée de 3 mois, ou dans un fonds d'investissement similaire à supposer qu'AXA Trésor Court Terme ne soit plus commercialisé à ce moment.

Cet EMTN (code ISIN : XS1105422676) a une valeur nominale de 100 euros et une valeur finale de 100 euros par part, à majorer de la plus-value éventuelle liée à la performance de l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Price (EUR), sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant de l'EMTN.

Cet EMTN est un instrument de dette structuré dont les spécificités sont définies par l'émetteur et le garant dans le cadre d'un programme d'émission. Il est émis par AXA Belgium Finance (NL) et son remboursement est garanti par AXA Bank Europe sa. Cet EMTN est exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels.

AXA Bank Europe sa. a deux notations publiques attribuées par des agences de notation indépendantes:

- Standard & Poor's: A+/A-1 avec perspective stable
- Moody's: A2/P-1 avec perspective négative

Il s'agit des notations au 03/04/2018. Celles-ci sont revues à intervalle régulier et peuvent être adaptées. Le risque financier est supporté par les souscripteurs.



3. Composition d'AXA Life Opportunity Index 2 en montants et pourcentages au 30 juin 2018

Fonds interne	Actif	ISIN	Devise	Quantité	Cours	Valeur (€)	% Portefeuille	% Actif
Fund Life Opportunity Index 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity Index 2	XS1105422676	EUR	41.760	101,72	4.247.810	100,00%	100,00%

L'actif sous-jacent est constitué des actifs à revenu fixe et une partie optionnelle. La valeur de la partie optionnelle s'élève à 7,59% du total actif.

4. Gestionnaires

Gestionnaire du fonds interne Fund Life Opportunity Index 2

AXA Belgium SA
Place du Trône 1,
1000 Bruxelles

5. Mouvements dans la composition du portefeuille AXA Life Opportunity Index 2 en 2018 (en euro)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	-110.000	0	-146.000	0	0	0
	-110.000	0	-146.000	0	0	0

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

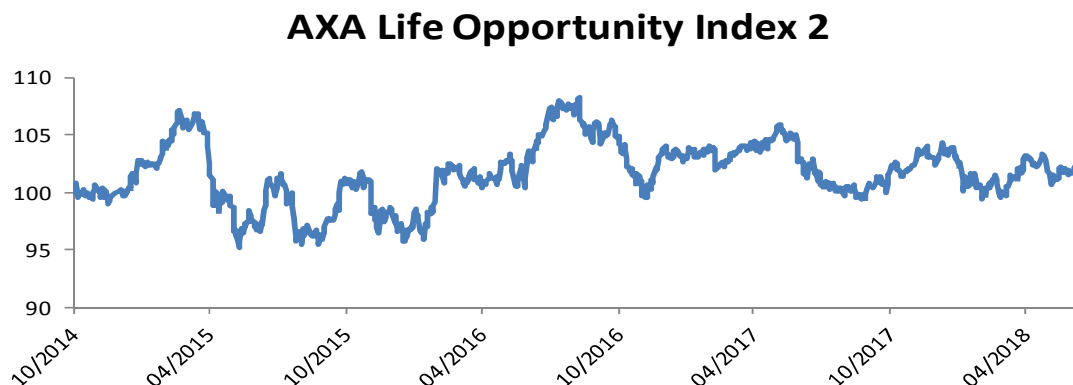
6. Evolution de la valeur de l'actif AXA Life Opportunity Index 2

Fonds interne	Actif	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018
Fund Life Opportunity Index 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity Index 2	4.809.534	4.661.074	4.247.810



7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity Index 2

Le graphique donne l'évolution depuis le lancement jusqu'à 30/06/2018



8. Description des risques

8.1. Situation du risque

- **d'un risque de crédit:** si l'émetteur et/ou le garant (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital.
- **d'un risque de fluctuation du cours:** si vous cédez avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Vous n'avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant taxe et frais) qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité :** cet instrument de dette n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant taxe et frais).

8.2. Indicateur de risque : la classe de risque

La classe de risque offre une indication du risque lié à un investissement.

Elle se calcule sur la base de l'écart type sur une base annuelle des rendements mensuels, exprimés en euro.

Les classes de risque sont définies comme suit :

- classe 0 : l'écart type se situe entre 0 et 2,5%
- classe I : l'écart type se situe entre 2,5% et 5%
- classe II : l'écart type se situe entre 5% et 10%
- classe III : l'écart type se situe entre 10% et 15%
- classe IV : l'écart type se situe entre 15% et 20%
- classe V : l'écart type se situe entre 20% et 30%
- classe VI : l'écart type est supérieur à 30%

Evolution de la classe de risque d'AXA Life Opportunity Index 2:

- Classe de risque au 30 juin 2018: III

